



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 10795

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les méfaits de la toxicomanie. Face à ce fléau qui touche malheureusement un nombre de plus en plus important de jeunes, il est nécessaire de renforcer les actions de lutte et de prévention en matière de toxicomanie dans les établissements scolaires. Il lui demande en conséquence quels moyens son ministère entend dégager pour développer ces actions.

Texte de la réponse

La prévention en matière de toxicomanie et de conduites à risque dans les établissements scolaires constitue une préoccupation renforcée du ministère de l'éducation nationale. C'est ainsi qu'ont été créés en 1990 les comités d'environnement social, en liaison avec la délégation générale à la lutte contre les drogues et la toxicomanie. Ces comités, qui ont vocation à devenir des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, fonctionnent au sein des établissements et regroupent, sous l'autorité du chef d'établissement, l'ensemble de la communauté éducative et les partenaires concernés : autres services de l'Etat, collectivités territoriales, associations. Ils coordonnent les initiatives prises en matière de prévention et assurent la liaison entre les actions menées en interne au sein de l'établissement et celles conduites en collaboration avec les autres acteurs de prévention vis-à-vis des jeunes. On dénombre 2 260 établissements dotés d'un comité d'environnement social (soit 29 % des établissements du second degré) au niveau national dans l'enseignement secondaire (soit une augmentation de 5 % par rapport à 1996-1997). Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale a déployé dans ce domaine un effort d'information et de sensibilisation particulièrement significatif à l'égard des personnels de la communauté éducative et des élèves, en diffusant un certain nombre d'outils pédagogiques dont : le guide méthodologique « Repères pour la prévention des conduites à risque dans les établissements scolaires », à destination des équipes éducatives dans les établissements du second degré ; le document audiovisuel sur la prévention des toxicomanies intitulé « La lettre de Jean », à l'intention des adultes de la communauté éducative, afin de les sensibiliser et de leur permettre d'instaurer un dialogue sur le problème du mal-être des jeunes avec les élèves ; la brochure intitulée « Repères pour la prévention des conduites à risque à l'école élémentaire », destinée aux enseignants de l'école primaire et le document audiovisuel sur la prévention des toxicomanies intitulé « Tempo Solo » accompagné d'un dépliant pédagogique, à destination des collégiens. Conscient cependant de la nécessité de développer encore davantage les actions concourant à la santé des élèves et au développement du sens de leur responsabilité, j'ai annoncé en conseil des ministres, le 11 mars 1998, un plan global de relance pour la santé scolaire. Dans ce cadre, une nouvelle instruction sur la prévention des conduites à risque et notamment de la toxicomanie sera prochainement publiée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10795

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1146

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2888